

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 10 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 mars 2022 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, , Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, Mme AJALBERT Véronique, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absent excusé : Mme PREAU Sylvie (pouvoir à E.CHAPILLON), Mme ADAM Brigitte (pouvoir à M-C.BARON)

Absente : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : Y. BON-BÉTEND

ORDRE DU JOUR

- ❖ Demande subvention DETR – Ravalement façades mairie.
- ❖ Demande subvention transformation numérique des collectivités territoriales.

- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2022/09 – RAVALEMENT FACADES DE LA MAIRIE- DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le bâtiment accueillant la maison commune montre des signes extérieurs de vieillissement. C'est donc dans un objectif d'embellissement mais également d'apport d'une meilleure étanchéité que ces travaux de rénovation sont projetés.

Il s'agit, dans un même temps, d'intégrer au mieux la mairie qui se trouve dans le centre bourg, lui-même en cours de revitalisation, et ce, dans un souci d'harmonisation du bâtiment dans son environnement.

Le coût estimé du projet est d'environ 35 680,00 € HT. Une subvention au titre de la DETR peut être demandée à hauteur de 30 % soit un montant de 10 704,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble du projet tel que présenté et le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la DETR au taux de 30 % soit 10 704,00 €,
- **PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux ravalement	35 680,00	Subv. DETR (30 %)	10 704,00
		Fonds propres	24 976,00
TOTAL :	35 680,00	TOTAL :	35 680,00

CM-2022/10 – ACQUISITION LOGICIEL CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition d'un logiciel relatif à la gestion du cimetière. Celui-ci permettra de centraliser, de façon totalement dématérialisée, les informations relatives à chaque concession. Ce nouvel outil présentera l'avantage indéniable de pouvoir renseigner les usagers avec réactivité et de visualiser les emplacements grâce à une cartographie précise.

Le coût estimé pour l'acquisition de ce logiciel est d'environ 4 050,00 € HT soit 4 860,00 € TTC. Une subvention, dans le cadre du plan de relance numérique, au titre de la « Transformation numérique des collectivités territoriales » peut-être demandée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'ensemble du projet tel que présenté,
- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la « Transformation numérique des collectivités territoriales » équivalent à la totalité du coût relatif à l'achat du logiciel de gestion du cimetière,
- **PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- Déc° 2022/01 du 21/02/2022: Convention de stérilisation et identification des chats errants avec l'Associations 30 millions d'amis .

Déc° 2022/02 du 28/02/2022: Convention prestation service balayage avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois 2022.

AFFAIRES DIVERSES

- Plantations : Des cyprès ont été plantés au cimetière et des plantations diverses ont été réalisées au niveau de la zone sportive.

- Aide aux ukrainiens : La Commune a proposé à la préfecture la mise à disposition du logement qui se trouve en face de la mairie. Il pourrait permettre d'accueillir provisoirement de 4 à 6 personnes.

QUESTIONS DIVERSES

M-H.MOUTURAT : Informe que la fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la prochaine rentrée de septembre a été confirmée par un courrier de l'Inspection académique. Cela implique inévitablement le départ à venir d'un enseignant.

E.CHAPILLON : Indique que la réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) a eu lieu le 11 mars dernier. La présence de la géomètre référente du service du cadastre, qui a animé la réunion, a été fortement appréciée.

P.MADELÉNAT : S'enquière du problème de chauffage à la salle polyvalente qui lui a été rapporté. S.VIGNOL répond que l'entreprise a fait plusieurs essais et recherche activement l'origine de la panne. Le chauffage fonctionne par moments mais s'arrête sans explication et ne peut redémarrer que suite à une manipulation.

V.GIABBANI: Demande s'il est possible de demander aux agents des services techniques de fabriquer une boîte à livres qui viendrait s'intégrer dans le centre bourg comme cela a déjà été évoqué. Monsieur le Maire répond que la consigne sera transmise mais qu'il faudra patienter puisqu'on entre dans la période printanière et donc de pleine activité du service.

R.LÉCOLLE: Rappelle que la sortie du prochain bulletin municipal est prévue pour le mois de mai. La commission communication se réunira prochainement.

Les dossiers de demandes de subventions ANS et ATTRACTIV'YONNE pour le city stade et l'aire de jeux sont représentés pour cette année 2022.

L'adresse mail de la mairie a changé. Dorénavant il s'agit de : mairiedeperrigny@orange.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.